



Saison 2024 - 2025

BOXING CLUB MURET

Rue Pierre Bauduc

31600 MURET

Tel.: 06.61.18.62.15

boxingclubmuret@gmail.com

Adherent depuis :		Réservé Bureau	
Nom prénom Date de Naissance Adresse Code postal ville Mail Tel.		Date inscription	
		Photo (Prise a l'accueil)	
		Certificat Medical	
		Pièce Identité	
		Autorisation Parentale (si mineur)	
		Droit a l'image	
		Discipline (entourer)	
Si Mineur: Completer les champs ci-dessous (Père/ Mère)			
Père		Mère	
Nom Prenom Adresse (si different de l'adherent) Code postal Ville Mail Père Tel.		Nom	
		Prenom	
		Adresse (si different de l'adherent)	
		Code postal	
		Ville	
		Mail Mère	
		Tel.	
Ci-dessous - Réserve bureau			
Cotisation			
Trimestre Semestre Annuel Versé		Mode de paiement Badge A jour	
			Oui / Non

Discipline et respect qui m'a apporté passion, plaisir, dépassement de soi même et envie de le faire partager a d'autres.

Règlement intérieur

1-Les forfaits sont valables pour la saison en cours. Ils ne sont ni cessibles, ni récupérables, ni remboursables sauf en cas de force majeur (telle que longue maladie, blessure) qui donnera droit à un report sur la prochaine saison (certificat médical sous pli confidentiel obligatoire).

2-Aucun forfait ne pourra faire l'objet d'un remboursement sauf pour cause de mutation professionnelle hors département (pièces justificatives obligatoires).

3-Toutes les formules sont payables d'avance et réglées en totalité à l'inscription (si paiement par chèque, aucune opposition-voir article 131-35 du code monétaire et financier- ou demande de restitution en cas d'arrêt de votre part).

4- Le club se donne le droit de modifier le planning et d'annuler des cours, stages ou soirée, en cas d'effectif insuffisant.

5- La responsabilité du club ne sera pas engagée pour tout préjudice matériel ou corporel causé ou subi par toute personne, uniquement dans le cas où il sera/serait responsable des dits préjudices, tant au cours qu'aux stages. Si la responsabilité incombe aux élèves, ceux-ci devront faire jouer leur assurance responsabilité civile personnelle. Le club décline toute responsabilité en cas de vol.

6- Il est recommandé de mettre son téléphone sur silencieux lors de l'entrée en cours. Il est fortement déconseillé de laisser le téléphone aux mineurs durant leurs cours.
L'utilisation du téléphone dans la salle est strictement interdite.

J'ai lu et je confirme avoir bien pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter

Fait à le

Signature

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé » avec photocopie de la carte d'identité du parent ou tuteur)

AUTORISATION D'EXPLOITATION DES DROITS À L'IMAGE

Je soussigné(e).....

Demeurant.....

Accorde au Boxing Club Muret, ses représentants et toutes personnes agissant avec l'autorisation de l'association, la permission irrévocable de publier sur le site internet du Club toutes les photographies ou vidéo prises de moi (et où) de mon/mes enfant(s).....

J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Fait à le

Signature

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé » avec photocopie de la carte d'identité du parent ou tuteur)